



Motion

Sur la défense des libertés académiques

Les membres de la section 43 (Politique, pouvoir, organisation) du Comité national de la recherche scientifique dénoncent les tentatives de restriction des libertés académiques. Loin d'être circonscrites aux régimes autoritaires, ces attaques politiques – qui ciblent les sciences humaines et sociales, mais aussi les sciences de la nature – sont de plus en plus fréquentes en France, comme le documente notamment l'Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA) depuis 2023. Cette tendance de fond a trouvé une illustration récente et particulièrement grave avec la décision d'annuler le colloque scientifique « La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines », qui devait se tenir au Collège de France les 13 et 14 novembre derniers. Aussi bien l'intervention inédite du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Baptiste, que le communiqué de l'administrateur du Collège de France, Thomas Römer, sont inquiétants au regard du principe de protection des libertés académiques, de valeur constitutionnelle, qui est un pilier du fonctionnement démocratique.

Nous rappelons que les personnes habilitées à juger de la rigueur et de la pertinence de travaux scientifiques sont leurs pair·es, dans le cadre de procédures éprouvées (*peer-review*, évaluation par des comités de pair·es), et non des responsables politiques ou des administrateur·ices de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous nous inquiétons également de « l'obéissance par anticipation » (selon le concept popularisé par l'historien et politiste Timothy Snyder) manifestée ici par un administrateur d'établissement, qui a permis au ministre d'obtenir une annulation de colloque sans avoir besoin d'en faire la demande explicite : méthode hélas éprouvée aux États-Unis aujourd'hui pour mettre au pas l'enseignement supérieur et la recherche. Le tout s'est fait dans un contexte de diffamation et d'injure dans les médias et sur les réseaux sociaux à l'égard de chercheur·es internationalement reconnu·es sur ces thématiques.

Nous rappelons aussi qu'un colloque académique n'est pas un espace de représentation de la diversité des opinions politiques. Alors que monte en puissance un climat de post-vérité, entretenu par la concentration des médias, les logiques commerciales des grandes plateformes numériques, et le soutien de certain·es dirigeant·es et personnalités politiques, le monde académique doit plus que jamais se recentrer vers sa mission centrale : la production de savoirs scientifiques. Le travail scientifique avance non pas au terme d'un « clash » argumentatif entre opinions concurrentes mais au moyen d'une méthodologie basée sur l'examen rigoureux de résultats fondés sur des preuves. Si la controverse a sa place dans la construction des résultats scientifiques, elle doit pouvoir se déployer indépendamment des polarisations sociales et politiques.

Enfin, lorsqu'un événement universitaire fait l'objet de menaces de perturbation, il appartient aux pouvoirs publics et aux administrations universitaires de tout faire pour garantir sa tenue,

plutôt que d'invoquer ces menaces comme un motif d'annulation. Le fait que la justice, saisie en urgence, n'ait pour l'heure rien trouvé à redire sur ces décisions de restriction des libertés académiques, contribue à nos inquiétudes sur la possibilité de continuer de tenir de tels événements scientifiques.

La section 43 sera vigilante tout au long de sa mandature (2025-2029) face aux atteintes aux libertés académiques et à l'autonomie de la science qui proviennent de la sphère politique, et qui sont hélas parfois confortées par des institutions censées les garantir.

Motion adoptée le 11/12/2025 à l'unanimité.

20 votant.es : 20 pour, 0 contre, 0 abstention

Laure BERENI

Présidente de la Section 43

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national.
- M. Matthieu CASSIN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national et président du Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Madame la présidente et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts.